



2021 DASES 2: Subventions (180 500 euros) à 8 associations et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme .

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

La collectivité parisienne a fait de la prise en charge de l'autisme une priorité de son action. L'autisme constitue l'un des axes forts de la stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021.

La collectivité s'engage notamment à renforcer le dépistage précoce des troubles du spectre autistique ; à renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement spécialisé pour prévenir les ruptures de parcours des jeunes, notamment par la création de dispositifs innovants. Elle s'engage également à mettre en œuvre la « réponse accompagnée pour tous » et les plans d'accompagnement globaux (PAG).

Dans ce contexte, la collectivité parisienne soutient les initiatives associatives visant à accompagner les personnes avec autisme et leurs familles.

A ce titre, le présent projet de délibération a pour objet de vous proposer d'accorder des subventions pour un montant total de 180 500 euros à huit associations qui œuvrent dans le domaine de l'autisme.

L'association **Apte- Autisme et Piano, Thérapie Educative (APTE)** a pour objet l'apprentissage des pratiques instrumentales auprès de personnes atteintes de troubles autistiques et cognitifs, ce qui permet au-delà du divertissement, de développer certaines formes de communication et constitue un ancrage important dans la vie des jeunes bénéficiant du projet.

L'association anime, dans le 14e arrondissement, un local dédié aux personnes autistes pour l'enseignement du piano, avec une méthode d'apprentissage spécialement mise au point : la méthode DOLCE. Elle propose également des cafés-musique dont l'objectif est de favoriser l'inclusion.

Depuis 2018, l'activité de l'association s'est poursuivie et développée avec l'ouverture de 5 nouveaux centres Autismus (30 répartis en Ile-de-France et en France). APTE assure la formation de 25 professeurs à la méthode DOLCE.

En 2019, l'association a également ouvert un pôle « danse-autisme » afin de proposer des cours de hip-hop et danse moderne aux personnes autistes de tout âge. Cette activité est assurée par deux professeurs, formés à la pédagogie DOLCE, à raison de 2h de danse, deux fois par semaine, regroupant entre 4 et 10 élèves. Elle se tient dans des salles de danse du conservatoire du 14e arrondissement ; des cours collectifs sont aussi dispensés aux jeunes autistes de l'IME Les Colombages (14e).

Pendant les périodes de confinement, l'association a maintenu le lien avec ses adhérents et s'est adaptée pour maintenir les activités à distance : mise en place de vidéos filmées facilement exécutables pour les activités corporelles (yoga, danse, shiatsu...), cours de musique en visio...

Un site internet ainsi qu'un numéro de téléphone unique, dédiés, permettent aux bénéficiaires d'être informés sur les projets mis en place.

L'association **Apte Pôle Répît (APR)**, fondée en 2009, poursuit le travail initié par l'association Apte Autisme dont l'objectif est de proposer des thérapies musicales. Rencontrant régulièrement les familles de leurs élèves ainsi que les intervenants, les responsables de l'association ont pris conscience de la souffrance générée par ce syndrome et de la carence dans la prise en charge de personnes autistes, hors des institutions, notamment parmi les jeunes adultes. C'est ainsi que les responsables d'Apte Autisme ont décidé de créer « Apte Pôle Répît », afin d'offrir du répît aux familles.

Les intervenants de l'association se rendent au domicile des parents de personnes avec autisme, à raison d'un abonnement hebdomadaire minimum de 2h consécutives. Tous les intervenants de l'association sont formés aux différentes méthodes de prise en charge d'une personne autiste (ABA, Floortime, Pecs, Teacch ou encore Montessori).

En 2020, APR a mis en service sa plateforme numérique « PRALINE » qui a permis de mettre en lien les demandes des familles et les disponibilités des professionnels : 10 familles (à hauteur de 3h hebdomadaires chacune) ont ainsi pu bénéficier de l'appui de ces professionnels, tant pour un soutien dans les activités intellectuelles, sensorielles et motrices, que pour l'aide à la mobilité, le soutien aux relations sociales, l'aide à l'autonomie et la guidance familiale.

L'association organise également diverses rencontres avec des professionnels de l'autisme et développe plus intensément son partenariat avec le CRAIF, notamment dans le cadre d'ateliers destinés aux aidants familiaux afin de mieux vivre leur activité d'aidant.

L'association souhaite également développer des évaluations et des bilans facilitant les diagnostics.

En 2020, l'association a constaté une augmentation des besoins des familles à cause de l'isolement et du ralentissement des prises en charges en raison des problèmes sanitaires en France.

L'association **Autisme en Ile-de-France** a pour objet d'assurer l'accueil, l'écoute et l'information des personnes en situation de handicap par suite de syndrome autistique ou de troubles apparentés, et de favoriser la création de structures ou services spécifiques d'accueil ; elle gère actuellement 7 établissements et 3 services pour enfants et adultes, à Paris, dans les Yvelines, et le Val-de-Marne. Les activités de l'association sont de trois natures : gestion des établissements et services (enfants-adolescents, adultes) ; gestion d'activités de loisirs pour les jeunes avec autisme ; dispositif d'aide aux aidants (ouvert aux familles dont les enfants ne sont pas accompagnés par l'association).

Pour 2021, l'association sollicite un financement pour trois actions :

- Le centre de loisirs « le P'tit Club », installé au sein de l'IME Cour de Venise (3e), est spécialisé pour les enfants autistes. Il offre ainsi un complément de socialisation, de stimulation et de prise en charge. Il permet de faire progresser les enfants dans le cadre d'une approche éducative et structurée et offre aussi un

temps de répit pour les parents. Par ailleurs, des activités ludiques et de création sont proposées aux enfants : arts plastiques, musique, sport, relaxation, contes, sorties... Ces activités sont encadrées par des animateurs ayant une expérience significative de l'autisme et de l'animation. Le fort taux d'encadrement (1 adulte au minimum pour 2 enfants) permet à l'équipe de 5 personnes de s'adapter aux besoins de chaque enfant. En 2020 ? le centre a accueilli 14 enfants de 4 à 12 ans ; il a ouvert 41 samedis dans l'année (dont 11 pendant la période de confinement) et 10 jours pendant les vacances scolaires, soit 51 jours dans l'année. En outre, l'association propose aux familles des enfants accueillis au « P'tit Club » de se rencontrer dans le cadre du « Café Parents », tous les deux mois, afin d'échanger entre elles et avec la coordinatrice du centre de loisirs.

- La maison de vacances « La Maison Bleue », en Normandie, permet d'organiser des séjours de transfert des établissements spécialisés pour personnes autistes (ou avec un handicap mental ou sensoriel) et des séjours de vacances pour les familles des enfants avec autisme ; elle peut accueillir au maximum 14 personnes dont 8 en situation de handicap et fonctionner environ 8 mois de l'année. En 2019, la maison a accueilli 280 personnes dont 144 personnes en situation de handicap sur 96 jours d'occupation.

- La permanence d'accueil et d'aide à l'accès aux droits des personnes en situation de handicap est assurée par l'assistante sociale de l'IME Cour de Venise, dans les locaux de la mairie du 3e arrondissement, une fois par semaine (lundi matin).

L'association **Irimi Vivace** a pour but de permettre à de jeunes autistes de communiquer par le biais de la musique et ainsi rompre leur isolement aussi bien à l'hôpital qu'en vacances ou encore dans des ateliers. Pour cela, l'association fait appel à des intervenants d'univers très différents : jazz, classique, manouche, latino qui interviennent dans divers centres. L'association et les intervenants mettent en place des ateliers musique réguliers avec ces enfants autistes éloignés de la scolarisation. Des groupes de 2 à 8 musiciens se rendent chaque mois dans des centres de Paris et de région parisienne et accompagnent les jeunes tout au long de l'année afin de constituer un répertoire pour l'organisation de concerts qui ont lieu dans les différents centres et les mairies. L'objectif de cette action est de permettre à ces jeunes d'échanger avec un public, d'acquérir une certaine autonomie et développer leurs talents artistiques. Ce projet trouve sa motivation dans le constat qu'une pratique musicale favorise la communication et l'épanouissement. L'association a dû s'adapter au contexte sanitaire. Les musiciens, masqués, se rendent dans les centres plutôt que de faire venir les participants dans le local loué par l'association à Paris. Les groupes de participants sont divisés et se succèdent plutôt que d'être tous ensemble.

L'association **Loisirs Pluriel de Paris 19e** a été créée en 2005, sous l'impulsion de la fédération Loisirs Pluriel à laquelle elle est affiliée. Premier réseau national des centres de loisirs accueillant, à parité, des enfants handicapés et valides, la fédération Loisirs Pluriel s'est donné pour but de promouvoir l'accès aux loisirs et vacances des enfants et adolescents en situation de handicap en privilégiant le partage d'activités avec des enfants ou adolescents valides. Les situations de handicap des enfants accueillis relèvent de l'autisme, de troubles du comportement, du handicap moteur, de la trisomie 21, des déficiences intellectuelles, du polyhandicap ou encore de déficiences sensorielles.

Après l'ouverture à Paris d'un Centre de loisirs pour enfants âgés de 3 à 13 ans dans le 19e arrondissement, l'association a souhaité développer, en 2011, un

projet parisien intitulé Cap Ados visant à proposer aux jeunes en situation de handicap une offre de loisirs et d'activités diversifiées sous la forme d'accueil extra scolaire. Le service Cap ados Paris est situé 205 rue Javel (15^e). Le centre de Loisirs Cap Ados est ouvert le samedi et pendant les vacances scolaires. Afin de permettre l'accueil d'adolescents lourdement handicapés, le service Cap Ados fonctionne sur les bases suivantes : la responsabilité du pôle est confiée à une éducatrice spécialisée ; le taux d'encadrement est renforcé ; la rencontre et le partage d'activités avec des jeunes valides de leur âge est privilégié ; des sorties sont organisées sur une demi-journée (musées, activités sportives, bibliothèque, parcs d'attraction, cinéma avec Ciné ma différence...).

L'association **Le Papotin – Fenêtre sur la Ville** a pour but de soutenir les jeunes atteints de troubles du spectre autistique et de favoriser leur inclusion.

Depuis la fin des années 1990, l'association permet la parution et la distribution d'un journal « Le Papotin » entièrement réalisé par des jeunes autistes venant de plusieurs institutions spécialisées d'Ile-de-France. L'association favorise aujourd'hui une distribution sous forme numérique, la distribution « papier » étant réservée à certains numéros spéciaux. C'est un journal atypique, où se mêlent reportages, poèmes, points de vue, interviews... C'est l'occasion pour les jeunes d'échanger, de parler de l'actualité, de créer des textes personnels...

Tous les mercredis, le comité de rédaction du « Papotin » se réunit à la « Mission Bretonne » (14^e) pour une interview publique de personnalités. L'association a su s'adapter aux mesures sanitaires en organisant les comités de rédaction en visioconférence, ce qui a même permis à des « anciens » du Papotin ayant quitté Paris de se joindre au projet. Autour de la conception du journal sont également organisées des sorties culturelles (théâtre, expositions, cinéma, événements sportifs) ainsi que la réalisation de DVD événementiels (interviews, reportages...). Pendant toute la durée du confinement, les membres du journal Le Papotin et de l'émission de Radio des jeunes de l'hôpital de jour d'Antony ont créé un programme radiophonique hebdomadaire d'une heure appelé Antivirus. Ils ont pu interviewer des personnalités du monde culturel, de la télé, du doublage (enregistrement par téléphone ou en visioconférence) ; un montage vidéo est en cours qui témoignera de cette expérience (podcast de 9 émissions).

Par ailleurs, pour fêter ses 30 ans, le journal prépare une exposition de photographies, qui se tiendra en avril 2021 à la « Galerie Fait et Cause ».

Ce sont 60 adolescents et jeunes adultes (dont 38 parisiens) de 14 institutions, encadrés par une équipe d'une vingtaine de personnes (dont 15 éducateurs) qui contribuent ainsi aux diverses activités de l'association.

L'association **Pro Aid Autisme** œuvre pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes souffrant de troubles autistiques et apparentés. Elle se situe dans une approche psychopédagogique respectueuse de la personne. Sa mission se décline en quatre activités principales :

- information et sensibilisation : l'association organise des rencontres, des actions médiatiques et assure une permanence d'accueil ; elle participe de façon active au débat scientifique et règlementaire concernant la prise en charge des personnes avec autisme.

- création de services adaptés : Pro Aid Autisme a contribué à la création des centres ARIA situés dans le 14^e arrondissement, trois unités de huit places

chacune mettant en œuvre de façon complète la philosophie du « TEACCH Program »,

- participation aux débats importants concernant l'avenir des autistes et contribution aux travaux de divers organes de concertation et de décision ; l'association intervient également dans l'orientation des personnes atteintes de troubles du spectre autistique et dans le conseil des familles.

- formation à la méthode TEACCH (initié et développé à l'Université de Caroline du nord - USA) qui consiste à individualiser l'accompagnement en diversifiant les activités et les lieux d'accueil avec pour objectif une meilleure socialisation de la personne avec autisme ; ces diverses formations constituent des références importantes pour les parents et les professionnels et sont organisées par six formatrices.

L'objet de demande de subvention 2021 concerne la poursuite des formations et supervisions selon le programme TEACCH dans la capitale selon les recommandations édictées dans les plans autisme 3 et 4. Les deux formations de 5 jours pour les parents et professionnels, qui n'ont pu avoir lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire, devraient se tenir en mai et décembre 2021. Plusieurs autres formations ou supervisions de professionnels sont également programmées.

L'association **Service Plus à la Personne** propose des services à la personne pour enfants et adultes en situation de handicap mental, et notamment d'autisme sévère n'ayant pas de prise en charge ou peu. Elle permet des temps de répit aux familles, grâce à des prises en charge individualisées avec un projet pédagogique adapté : autonomisation, socialisation, bien être, accès à la culture, au sport, aux loisirs.

L'association dispose d'une offre de services suffisamment large pour être en mesure d'accompagner ses adhérents de façon personnalisée et à tout moment du quotidien avec des prises en charge durant tous les temps de la vie quotidienne, notamment sur des créneaux périscolaires, des gardes en soirée, des week-ends, jours fériés et vacances scolaires, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, quel que soit le niveau d'autonomie et les troubles associés.

L'ensemble des adhérents de l'association sont domiciliés en Ile-de-France dont 60 % à Paris.

L'association propose notamment des aides au quotidien, des accompagnements afin de favoriser la mobilité des bénéficiaires, une médiation en milieu médico-social, des soutiens dans les activités de loisirs, culturelles et sportives, la mise en place de programmes éducatifs personnalisés, des soutiens dans le cadre de l'insertion professionnelle, des ateliers de groupe dans différents domaines...

En 2020, avec la crise sanitaire, l'association a dû suspendre les activités à domicile pendant le premier confinement. Elle a réussi à maintenir les liens avec les enfants et leur famille (appels téléphoniques, visio) et a repris ses activités dès que possible, en appliquant un protocole sanitaire strict afin que les prises en charge soient très sécurisées. L'association a également proposé un programme « vacances d'été » (37 sorties ont été organisées durant le mois de juillet et 43 sorties au mois d'août).

Pour 2021, l'association souhaite développer son activité en créant des antennes « Service plus à la personne » sur 4 secteurs géographiques à Paris et accompagner des jeunes autistes sans prise en charge pendant les temps périscolaires, pour permettre ainsi à leur famille de pouvoir continuer à travailler.

Compte tenu de l'intérêt des actions portées par ces associations pour les personnes en situation de handicap et leurs familles, qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021 », je vous propose d'attribuer des subventions d'un montant total de 180 500 euros pour l'année 2021 aux huit associations suivantes et de signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec quatre d'entre elles :

- Apte-Autisme et Piano, Thérapie Educative : 6 000 euros,
- Apte Pôle Répit : 15 000 euros ,
- Autisme en Ile de France : 82 500 euros dans le cadre d'un avenant à convention,
- Irimi Vivace : 4 000 euros,
- Loisirs Pluriel : 35 000 euros dans le cadre d'un avenant à convention,
- Le Papotin – Fenêtre sur la Ville : 10 000 euros dans le cadre d'un avenant à convention,
- Pro Aid Autisme : 5 000 euros,
- Service Plus à la Personnes : 23 000 euros dans le cadre d'un avenant à convention .

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2021 DASES 2 : Subventions (180 500 euros) à 8 associations et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

Le Conseil de
Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à huit associations pour leurs actions dans le champ de l'autisme ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques GALVANI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Approuve la subvention de 6 000 euros attribuée à l'association Apte-Autisme et Piano, Thérapie Educative (14e) simpa : 18503, dossier 2021_03261 et 2021_02042, pour l'année 2021.

Article 2 : Approuve la subvention de 15 000 euros attribuée à l'association Apte Pôle Répit (14e) simpa : 181585, dossier 2021_02054, pour l'année 2021.

Article 3 : Approuve la subvention de 82 500 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Autisme en Ile-de-France (15e), simpa : 193598, dossier 2021_04674, au titre de l'année 2021.

Article 4 : Approuve la subvention de 4 000 euros attribuée à l'association Irimi Vivace (19e) simpa : 802, dossier 2021_04146, pour l'année 2021.

Article 5 : Approuve la subvention de 10 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Le Papotin-Fenêtre sur la Ville (15e), simpa : 20777, dossier 2021_02720, au titre de l'année 2021.

Article 6 : Approuve la subvention de 35 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 19e (19e), simpa : 33001, dossier 2021_04483 au titre de l'année 2021.

Article 7 : Approuve la subvention de 5 000 euros attribuée à l'association Pro Aid Autisme (9e) simpa : 72561, dossier 2021_4693, pour l'année 2021.

Article 8 : Approuve la subvention de 23 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Service Plus à la Personne (7e), simpa : 39421, dossier 2021_04438, au titre de l'année 2021.

Article 9 : Les dépenses correspondantes seront imputées à hauteur de 180 500 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2021 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.